



Mrs: J. Masson, A. Valentin, J. Thomas, P. Citaire, R. Lazrak ; P. Rolland

Mmes: A. Raposo-Monteiro, A. Legall.

**Autre(s) participant(s):** Mme Rezgui (Geniez)

### 1- Projet Rénovation

Vous êtes **300** à avoir répondu au questionnaire concernant l'étude du projet de ravalement.

Nous devons vous proposer une réunion d'information le 14 septembre mais un problème dans la livraison d'une maquette nous a obligé de reporter cette réunion semaine 40.

Un affichage, vous confirmant la date exacte et l'heure, vous sera délivrée.

### 2- Travaux « estivaux »

Le marquage des zones de stationnement « libre » s'est déroulé dans de bonnes conditions et nous vous remercions d'avoir joué le jeu en déplaçant vos véhicules pendant cette opération.

**A ce sujet, nous vous demandons de bien vouloir respecter les limites dans les zones qui en sont dotées (    ).**

Concernant les travaux liés au chauffage :

- le désembouage du réseau a débuté en juin par l'injection de produit et 5 semaines de traitement suivi par le rinçage, palier par palier. Nous avons pu constater que le réseau avait besoin de ce traitement (vous pouvez voir des photos sur le site).

**Le circuit est en route (sans chauffage) depuis lundi 5-09 et en cas de bruit constaté dans les canalisations, veuillez le signaler au gardien.**

- la mise en place du calorifugeage (isolation) des tuyauteries dans les gaines techniques se termine.

Un incident sur le réseau électrique enterré a nécessité l'intervention d'ERDF au niveau du grand Debussy. En effet le câble a rompu et cet incident a privé cette zone d'électricité toute la journée. Sur ce fait est venu se greffer un PB sur le réseau Numéricâble desservant cette zone qui a aussi obligé une intervention. Tout est rentré dans l'ordre en fin d'après midi.

### 3- Situation financière

La situation des impayés reste stable.

- 4 saisies sont en cours

- 1 saisie a été effectuée (en attente de récupération des fonds)

- 5 assignations.

Concernant le suivi budgétaire arrêté à la date du 31-08, la situation est conforme aux prévisions.

Nous vous rappelons que vous pouvez suivre votre compte sur le site de « Geniez immobilier » à l'aide des codes d'accès figurant sur les avis d'appel de fonds.

Concernant le budget 2017, la loi Alur nous impose la création d'un fonds pour travaux d'au minimum 5% du budget.

#### 4- Procédure Gagey (détournement de fonds)

Nous sommes toujours en attente de la décision d'appel ou pas.  
Vous serez informés dès connaissance de la décision.

#### 5- Divers

Une branche d'arbre s'est abattu sur l'aire de jeu de la Sablière (sans conséquence physique). Nous demandons au syndic de faire le nécessaire pour soit entretenir cet arbre ou le faire abattre si nécessaire et de prévoir à son remplacement.

Aires de Jeux :

Nous vous rappelons que ces aires sont à votre disposition pour les enfants jusqu'à 6 ans, **sous la responsabilité des parents**. Les grillages entourant ces espaces ne sont pas des jeux d'escalade, il y a risque de chute et de blessure.

L'entretien de ces espaces ludiques a un coût pour la résidence. Veuillez avoir la gentillesse de bien déposer les restes de goûter dans les poubelles présentement dans ces aires.

Problèmes « canin » :

Encore une fois nous vous demandons de bien vouloir faire un effort concernant le ramassage des déjections de vos chiens. Certains d'entre vous le font et nous les en remercions.

Il a été constaté, par de nombreux résidents, que des chiens ne sont pas tenus en laisse. Les propriétaires de ces bêtes sont responsables en cas d'incident.

Nous avons fait faire un affichage concernant les mégots de cigarettes. Nous constatons qu'un rappel est nécessaire car nos trottoirs ainsi que nos pelouses servent de cendrier. Des mégots allumés sont aussi tombés dans des appartements et sur des balcons. Vous disposez certainement de cendrier chez vous, merci d'y déposer vos mégots.

Nous avons remarqué la vétusté et la non conformité des installations électriques dans les boîtiers au niveau des caves. Nombreux boîtiers ne sont pas aux normes et lors d'intervention sur les circuits il y a des risques pour les sociétés intervenantes, ces dernières nous l'ont fait remarquer. Nous demandons au syndic de faire le point sur ce sujet.

Affaire LINKI (compteur électrique) :

Les compteurs électriques sont la propriété d'ERDF. Les personnes refusant ce remplacement doivent traiter ce PB en direct avec ERDF. Ni le syndic, ni le conseil syndical, ni la mairie ne peuvent s'opposer à cette affaire. En aucun cas les locaux techniques doivent faire l'objet d'appropriation personnelle, l'accès doit être libre en cas d'intervention des secours (ERDF et pompiers).

*Pour le CS, le président  
Jean Masson*